

COMMUNIQUÉ DU CONSEIL D'ETAT

L'éducation numérique entre dans sa deuxième phase

L'introduction d'une éducation de tous les élèves au numérique lancée en 2019 se poursuit dans les lieux de formation vaudois et entre dans sa deuxième phase: consolidation, déploiement et nouvelle demande de financement. Trois décrets sont soumis au Grand Conseil. Le premier concerne la formation des enseignantes et des enseignants pour 36 millions de francs, le deuxième de 12 millions couvre les infrastructures et enfin le troisième est un mécanisme d'achat du matériel. Ces crédits doivent permettre de financer l'éducation numérique à l'échelle cantonale sur cinq ans et jusqu'au terme de son déploiement prévu pour l'année scolaire 2027-2028.

Conduite par le Département de l'enseignement et de la formation professionnelle, l'éducation numérique vise à développer la formation des élèves à la science informatique, à l'usage des outils numériques et à la citoyenneté numérique. Dans 52 établissements obligatoires sur les 93 que compte le canton de Vaud, plus de 36'000 élèves et près de 4000 enseignantes et enseignants seront concernés d'ici la fin de l'année scolaire en cours. Cet enseignement au numérique et par le numérique fait également désormais partie des missions des formations postobligatoires. Amorcés en 2019, le pilotage et le déploiement de ce projet cantonal sont entrés dans une phase de consolidation. Cette deuxième phase va se dérouler sur un tempo apaisé pour assurer la poursuite de ce projet d'ampleur dans les meilleures conditions. Le projet s'adapte en fonction des retours des enseignantes et des enseignants qui participent à son pilotage et de l'état des infrastructures dans les lieux de formation. Ainsi, celles et ceux qui ont participé au premier pilote et après quelques années de pratique considèrent à une large majorité (84%) les technologies numériques utiles pour l'apprentissage. De même, les retours immédiatement après la formation ont été largement positifs: 86% l'ont jugée "riche et intéressante", avec 8% d'indécis et 6% d'avis contraires.

Nouvelle demande de financement au Grand Conseil

Après l'obtention d'un crédit d'investissement de 30 millions par le Grand Conseil en 2019, de nouveaux financements sont nécessaires à la poursuite de ce chantier dont la feuille de route prévoit la fin du déploiement en 2027-2028. Initialement inclus dans le

budget, ces nouveaux exposés des motifs et projets de décrets ont été finalement mis à l'ordre du jour du Grand Conseil. Un premier décret de 36 millions de francs est ainsi demandé pour continuer à financer la formation des enseignantes et des enseignants, la conception des ressources pédagogiques et mener des études de durabilité. 12 millions de francs seront quant à eux dédiés aux infrastructures et au soutien technique pour que chaque établissement dispose d'un wifi performant, des dispositifs qui permettent de répliquer, sur grand écran, l'affichage des tablettes ou encore pour financer les coûts inhérents à la cyberadministration. Enfin, un crédit d'inventaire permettra l'achat du matériel pour les années à venir.

Responsabilité de l'école face à la numérisation de la société

Grâce à l'acquisition de connaissances et de compétences en matière de science informatique, d'éducation aux médias et d'usage des logiciels, l'éducation numérique permet aux élèves d'apprendre, de s'informer, de se divertir, de se prémunir contre les mécanismes d'addiction engendrés par les plateformes sociales et de trouver leur place dans un marché du travail où les métiers ne cessent d'évoluer. Le département de la formation a aujourd'hui la responsabilité de donner aux jeunes la capacité de s'insérer dans la société de manière adéquate. L'éducation numérique participe à l'égalité des chances et sensibilise les élèves en tant que futures citoyennes et citoyens numériques responsables. De plus, elle positionne l'école en phase avec la société en mutation. Ces apprentissages sont par ailleurs conformes aux objectifs du Plan d'étude romand (PER) et à la mission de l'école inscrite dans la loi (LEO art. 5 al. 3). Le développement de l'éducation numérique dans la formation est une préoccupation majeure, non seulement du Canton de Vaud, mais aussi des autres cantons romands et suisses.

Un partenariat de qualité au service des élèves vaudois

Depuis son lancement, l'éducation numérique bénéficie de l'appui de partenaires d'excellence: l'EPFL, l'UNIL et la HEP Vaud. Le Département de l'enseignement et de la formation professionnelle remercie vivement ces institutions qui ont été déterminantes dans la mise en route du projet. L'EPFL a notamment joué un rôle essentiel dans l'élaboration et la mise en route de la formation des enseignantes et enseignants ainsi que le développement des moyens d'enseignement et des ressources pédagogiques adaptés aux besoins des élèves, avec un monitoring constant des résultats sur le terrain. Après cette première mission, le rôle de l'EPFL change, elle aura désormais pour mission de soutenir et conseiller le département de la formation dans le développement des compétences numériques enseignées dans les lieux de formation. Dans une collaboration qui reste encore à préciser, l'école polytechnique assurera notamment une veille dans le domaine des sciences informatiques pour que les contenus et les approches pédagogiques mises en œuvre restent à la pointe. Grâce à la mise à disposition de ses formatrices et formateurs depuis 2018, la HEP Vaud a largement contribué aux formations sur le terrain. Dès le début de l'année prochaine, la haute école pédagogique montera d'ailleurs en puissance avec les nombreuses enseignantes et enseignants à former en vue d'assurer le déploiement important durant les années à venir. Le département peut compter sur la HEP Vaud pour le développement agile des compétences numériques de l'ensemble du corps enseignant. Depuis le début du projet, l'Université de Lausanne a été chargée par le Canton de conduire une évaluation et un suivi constant du déploiement de l'éducation

numérique dans l'école vaudoise. Elle publie ainsi ses rapports à destination de l'ensemble des acteurs. Cette démarche pertinente, indépendante et très utile au pilotage et à l'amélioration continue du projet permet de lui garantir qualité et efficacité. L'UNIL continue également d'apporter sa précieuse expertise sur les nombreux enjeux du numérique, notamment sociologiques et écologiques. Avec ses partenaires, le département de la formation prévoit de conduire cette deuxième phase de déploiement qui s'échelonne, à l'obligatoire et au postobligatoire, jusqu'en 2028.

Renseignements complémentaires [médiatiquement]:

DEF, Frédéric Borloz, conseiller d'Etat, 021 316 30 65

Bureau d'information et de communication de l'Etat de Vaud

Lausanne, le 09 décembre 2022

LIEN(S)

[\[Vidéo \] L'éducation numérique débranchée dans le canton de Vaud](#)

[\[Vidéo \] L'éducation numérique des élèves vaudois de 7-8 ans](#)

[\[Vidéo \] La formation des enseignants dans le canton de Vaud](#)

TÉLÉCHARGEMENT(S)